



Code Pénal



DarkRP : Charte de sanction gendarmerie ainsi que GIGN

Classification du document : **Public**

Cette charte de peine d'emprisonnement sera modifiée petit à petit, nous vous demandons de la respecter sous peine d'un avertissement quelconque par les membres de la modération (Les staffs).

CODE PÉNAL DE LA VILLE LABAGUETTERP



(En Vigueur depuis le xx/03/2024)



Code Pénal



Sommaire :

Chapitre 1 Page 2 & 3

Chapitre 2 Page 4 & 5

Chapitre 3 Page 5

Chapitre 4 Page 6 & 7



Code Pénal



DarkRP : Charte de sanction gendarmerie ainsi que GIGN

Classification du document : **Public**

Chapitre 1 : Général

- Article 1. Outrages ou insultes :
 - Si l'amende est payée : Aucune peine de prison.
 - Si l'amende n'est pas payée : 1 an de prison.
- Article 2. Faux Appel :
 - Si l'amende est payée : Aucune peine de prison.
 - Si l'amende n'est pas payée : 1 an de prison.
- Article 3. Refus d'obtempérer :
 - Si l'amende est payée : 2 ans de prison.
 - Si l'amende n'est pas payée : 4 ans de prison.
- Article 4. Aide un suspect :
 - Si l'amende est payée : 2 ans de prison.
 - Si l'amende n'est pas payée : 4 ans de prison.
- Article 5. Menace :
 - Si l'amende est payée : 1 an de prison
 - Si l'amende n'est pas payée : 2 ans de prison.



Code Pénal



- Article 6. Vols (Voiture ou bien) :
 - Si l'amende est payée : 1 an de prison.
 - Si l'amende n'est pas payée : 2 ans de prison.

Chapitre 2 : Trafic

- Article 1. Conduite dangereuse :
 - Si l'amende est payée : Aucune peine de prison.
 - Si l'amende n'est pas payée : 2 ans de prison.
- Article 2. Brûle un feu-rouge :
 - Si l'amende est payée : Aucune peine de prison.
 - Si l'amende n'est pas payée : 2 ans de prison.
- Article 3. Demi-tour illégal :
 - Si l'amende est payée : Aucune peine de prison.
 - Si l'amende n'est pas payée : 2 ans de prison.
- Article 4. Excès de vitesse de plus de 50km/h :
 - Si l'amende est payée : Aucune peine de prison.
 - Si l'amende n'est pas payée : 2 ans de prison.
- Article 5. Course de rue illégale :
 - Si l'amende est payée : Aucune peine de prison.
 - Si l'amende n'est pas payée : 2 ans de prison.



Code Pénal



- Article 6. Stationnement illégal :
 - Si l'amende est payée : Amende à mettre sur le véhicule concernée
 - Si l'amende n'est pas payée : Amende à mettre sur le véhicule concernée

Chapitre 3 : Drogue

- Article 1. Production de drogue :
 - Si l'amende est payée : 3 ans de prison.
 - Si l'amende n'est pas payée : 6 ans de prison.
- Article 2. Consommation de drogue :
 - Si l'amende est payée : 2 ans de prison.
 - Si l'amende n'est pas payée : 4 ans de prison.
- Article 3. Vente de drogue :
 - Si l'amende est payée : 2 ans de prison.
 - Si l'amende n'est pas payée : 5 ans de prison.
- Article 4. Consommation d'alcool sur la voie public :
 - Si l'amende est payée : Aucune peine de prison.
 - Si l'amende n'est pas payée : 1 an de prison.



Code Pénal



Chapitre 4 : Armes & Agressions

- Article 1. Arme illégale :
 - Si l'amende est payée :
 - Arme Blanche : 1 an de prison.
 - Arme à feu : 3 ans de prison.
 - Si l'amende n'est pas payée :
 - Arme Blanche : 3 ans de prison.
 - Arme à feu : 6 ans de prison.

- Article 2. Port arme en publique :
 - Si l'amende est payée :
 - Arme Blanche : 2 ans de prison.
 - Arme à feu : 4 ans de prison.
 - Si l'amende n'est pas payée :
 - Arme Blanche : 4 ans de prison.
 - Arme à feu : 7 ans de prison.

- Article 3. Agression :
 - Si l'amende est payée : 4 ans de prison.
 - Si l'amende n'est pas payée : 7 ans de prison.

- Article 4. Meutre :
 - Si l'amende est payée : 8 ans de prison.
 - Si l'amende n'est pas payée : 10 ans de prison.



Code Pénal



- Article 5. Kidnaping :
 - Si l'amende est payée : 6 ans de prison.
 - Si l'amende n'est pas payée : 10 ans de prison.
- Article 6. Entrée par effraction :
 - Si l'amende est payée : 3 ans de prison.
 - Si l'amende n'est pas payée : 6 ans de prison.
- Article 7. Braquage :
 - Si l'amende est payée : 7 ans de prison.
 - Si l'amende n'est pas payée : 10 ans de prison.
- Article 8. Prise d'otage :
 - Si l'amende est payée : 8 ans de prison.
 - Si l'amende n'est pas payée : 10 ans de prison.
- Article 9. Fabrication d'argent :
 - Si l'amende est payée : 5 ans de prison.
 - Si l'amende n'est pas payée : 10 ans de prison.
- Article 10. Minage illégal de BitCoins :
 - Si l'amende est payée : 5 ans de prison.
 - Si l'amende n'est pas payée : 10 ans de prison.

Cordialement : Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale